

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Mardi 19 septembre 2023

Une convention de partenariat signée entre Périgord Habitat et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Dordogne (SDIS)

Mercredi 20 septembre 2023 à 9h

dans les locaux du SDIS – 2, route d'Atur – BOULAZAC ISLE MANOIRE

Une mise à disposition pour des actions de formation

Au sein du parc immobilier de Périgord Habitat, des bâtiments collectifs ou des maisons individuelles, libres ponctuellement de toute location, sont mis à disposition du SDIS24.

En raison de leur situation et de leur nature, grâce à la signature de cette convention de partenariat, ces biens pourront être utilisés pour des exercices ou des manœuvres dans le cadre d'actions de formation. Les sapeurs-pompiers concernés seront autorisés à pénétrer dans des logements ou des bâtiments pour pratiquer leurs activités.

Ces biens seront identifiés en amont et soumis à une phase de reconnaissance des lieux, en présence des représentants des 2 entités. Avant la formation, le SDIS 24 procédera à la sécurisation des lieux.

Des exercices en conditions réelles

Avec cette action, Périgord Habitat participe, « à son échelle », à l'entraînement et au perfectionnement des acquis des sapeurs-pompiers, en conditions réelles. Ce seront autant d'occasions pour eux de se mettre en situation afin de mieux appréhender la réalité du terrain et gagner en efficacité lors des différentes missions opérationnelles.